

Arrêté N°2020 - 2760

**Portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal, au
10 Boulevard du Général De Gaulle pour la pose d'une benne,**

Du samedi 14 novembre 2020 au dimanche 15 novembre 2020

Le Maire de la Ville du Gosier, Monsieur Cédric CORNET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2212-5 ;

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code Pénal, notamment ses articles R. 610-5 ;

Vu le Code des Assurances ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2018 relatif à la modification de la signalisation routière ;

Considérant la demande en date du 27 octobre 2020 présentée par l'entreprise Trend concept représentée par Monsieur Anthony JAUNASSE, visant à être autorisée à stationner une benne pour l'évacuation de déblais, déchets de chantier, sur le trottoir jouxtant la pharmacie le Pélican sise 10 boulevard du Général De Gaulle, du samedi 14 novembre 2020 au dimanche 15 novembre 2020 ;

Considérant que la pharmacie le Pélican, représentée par sa gérante Madame Alie COUDAIR, est la principale bénéficiaire de cette intervention ;

Considérant l'extrait d'immatriculation principale au registre des commerces et des sociétés n° 484 493 606, délivré par le Greffe du tribunal mixte de commerce de Pointe à Pitre ;

Considérant l'attestation d'assurance cube entreprises de construction n°0001722, délivrée par COPPAM, valable du 26/04/2020 au 26/04/2021 ;

Considérant qu'il convient de réglementer les conditions d'occupation du domaine public du samedi 14 novembre 2020 au dimanche 15 novembre 2020 ;

ARRETE

Article 1 - L'entreprise Trend concept est autorisée à occuper le domaine public communal boulevard du Général De Gaulle, pour la pose d'une benne sur le trottoir jouxtant la pharmacie le Pélican, du samedi 14 novembre 2020 à partir de 17h au dimanche 15 novembre 2020 à 10h.

Article 2 - La benne devra être rendue visible de jour comme de nuit. La stabilité de la benne sera assurée en toute circonstance.

Des panneaux de signalisation réglementaire devront être mis en place par le pétitionnaire, notamment à destination des piétons.

Article 3 - L'occupant devra veiller au maintien du site dans le même état que celui dans lequel il se trouvait avant le début de l'occupation. Le trottoir et le caniveau devront être nettoyés dès l'enlèvement de la benne.

Article 4 - La benne ne devra aucunement gêner les activités à proximité.

Article 5 - La mise en place et le maintien de la signalisation réglementaire est à la charge de l'entreprise Trend concept.

Article 6 - Tout manquement aux dispositions du présent arrêté donnera lieu à des peines prévues par les articles R. 610-5 du Code Pénal.

Article 7 - Le présent arrêté est notifié à Monsieur Anthony JAUNASSE, gérant de l'entreprise Trend concept.

Une ampliation sera transmise, chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale du Gosier (*par intérim*).

Fait à Gosier, le 12 NOV. 2020

Le Maire,

Cédric CORNET

